

**ASSEMBLEE NATIONALE**

**REPUBLIQUE DU BURUNDI**



**RAPPORT DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE D'ENQUETE SUR  
TOUS LES INTERVENANTS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE  
VIH/SIDA AU BURUNDI**

**Réalisé par : La Commission des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de  
l'Egalité des chances et de la Lutte contre le SIDA**

**BUJUMBURA, 26 AVRIL 2012**

# **REPUBLIQUE DU BURUNDI**

## **ASSEMBLEE NATIONALE**

### **Commission parlementaire d'enquête**

## **RAPPORT-SYNTHESE DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE D'ENQUETE SUR TOUS LES INTERVENANTS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA AU BURUNDI**

### **0. INTRODUCTION**

Au Burundi, les intervenants en matière de lutte contre le SIDA reçoivent des financements en provenance de plusieurs bailleurs de fonds. Malgré les efforts fournis, le Burundi reste parmi les pays de l'Afrique subsaharienne les plus durement touchés par cette pandémie du VIH/SIDA.

Parmi les bailleurs de fonds dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA au Burundi, figure le Fonds Mondial pour le SIDA, le paludisme et la tuberculose qui, actuellement arrive au troisième projet dénommé « PRIDE ». En 2009, deux conventions de financement ont été signées pour la mise en œuvre de ce projet. L'une a été signée entre le Fond Mondial et le Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA (SEP/CNLS), et l'autre entre le Fond Mondial et le Réseau Burundais des Personnes vivants avec le VIH (RBP+), respectivement pour les montants de 22 000 000 USD et 13 000 000 USD.

Ces financements étaient accordés pour la mise en œuvre des activités prévues au cours des deux premières années du projet car, généralement, les projets s'exécutent en deux phases (première phase de deux ans couvre 2010 et 2011, puis celle de trois ans qui commence à courir à partir d'avril 2012).

Les gestionnaires de ce projet appelés « Récipiendaires Principaux(PR) » à savoir le SEP/CNLS et le RBP+ ont été proposés par le CCM : l'Instance Nationale de Coordination des subventions du Fonds Mondial.

Notons que le PR gouvernemental fut chargé du « volet prise en charge médicale » tandis que le PR de la société civile a hérité du « volet communautaire du SIDA ».

La première phase du projet a démarré au mois de Janvier 2010 sur base de controverses entre le Récipiendaire Principal de la composante société civile et principalement l'ABS (Alliance Burundaise contre le SIDA) désigné dans le Projet comme Sous Récipiendaire Principal. Cette controverse était basée sur une interprétation différente de l'approche de mise en œuvre. Cette situation de

mésentente et de méfiance profonde persistera tout au long des deux années de la première phase malgré les efforts incessants du CCM Burundi de ramener les protagonistes sur un terrain d'entente.

Se rendant compte que ce conflit d'intérêt allait être transporté par le Récipiendaire Principal en deuxième phase du projet, le CCM a décidé de le changer estimant qu'il n'a pas été à la hauteur de gérer cette situation qui s'enlisait depuis deux ans au grand dam des populations bénéficiaires du projet.

Dans la perspective d'aider à trouver une solution à ce conflit d'intérêt autour de la gestion de ces financements du Fonds Mondial, l'Assemblée Nationale du Burundi a mis sur pied une commission parlementaire d'enquête sur tous les intervenants en matière de lutte contre le SIDA afin de comprendre ce qui se passe dans ce domaine et mettre fin à ce problème qui n'a que trop duré. Cette commission composée essentiellement des députés de la Commission Permanente des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Égalité des chances et de la lutte contre le VIH/SIDA a tenté d'établir un état des lieux sur le financement du projet PRIDE par ces associations de la société civile.

Par la suite, des recommandations de l'Assemblée Nationale à l'endroit du Gouvernement et de la société civile sur le mode de gouvernance des financements du Fonds Mondial devront être proposées.

## **I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION de l'enquête**

Sur décision de l'assemblée plénière du 22/3/2012, une commission parlementaire d'enquête sur les activités de tous les intervenants en matière de lutte contre le SIDA a été mise en place.

Cette commission parlementaire est composée de tous les membres de la Commission Permanente des Affaires Sociales, du Genre, du Rapatriement, de l'Égalité des chances et de la lutte contre le SIDA qui est présidée par Honorable NDIHOKUBWAYO Norbert.

Les objectifs liés à cette enquête ont porté sur :

- ✓ La gestion des budgets accordés par le Fonds Mondial aux associations de la société civile œuvrant dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA au Burundi.
- ✓ Les perspectives d'apaiser les conflits d'intérêts constatés chez les récipiendaires principaux de la société civile

S'il est vrai que le conflit entre les intervenants dans la lutte contre le SIDA de la société civile (RBP+ et ABS) dure depuis longtemps, toutes les tentatives de médiation entre les responsables de ces deux entités n'ont rien donné de résultat concret.

Selon l'ampleur des cas observés, l'Assemblée Nationale est en droit de faire des recommandations à l'endroit du Gouvernement et de ces associations de la

société civile, et enfin faire des plaidoyers pour une prise en charge effective en faveur de ces populations vulnérables en danger.

## **II. Aspect méthodologique du travail de la commission parlementaire d'enquête**

Aussitôt mis en place, cette commission s'est immédiatement attelée à rencontrer d'abord les principaux intervenants en matière de lutte contre le SIDA.

- La première semaine, les membres de la commission parlementaire d'enquête ont bien auditionné certaines personnalités qui dirigent ces associations de lutte contre le VIH/SIDA au Burundi accompagnés de leurs collaborateurs.

Il s'agit notamment de :

- ✓ Des représentants de CAPES+
- ✓ Des représentants de ABS
- ✓ Le secrétaire permanent du SEP/CNLS
- ✓ Les représentants de ANSS
- ✓ Des représentants de RBP+
- ✓ Des représentants de SWAA Burundi
- ✓ Le représentant légal de l'association YEZU MWIZA

D'autres auditions ont eu lieu, en particulier avec la Ministre de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA et Président du CCM avec son Bureau exécutif.

- ✓ Durant la deuxième semaine, les membres de la commission parlementaire d'enquête ont sillonné tout le pays pour s'enquérir de la situation sur terrain au sein des associations sous bénéficiaires des PR de la société civile (RBP+ et ABS) sur le projet PRIDE.

Au cours des descentes, les sept équipes composées de députés et fonctionnaires parlementaires se sont réparties de la manière suivante :

- ❖ *Bujumbura mairie et Bujumbura rural* : Honorable INAMAHORO Espérance, Honorable NITEREKA Christine et Monsieur NTAZINA Barnabé.
- ❖ *Bubanza et Cobitoke* : Honorable NIYUNGEKO Ildegonde et Monsieur NDAYISHIMIYE Eric.
- ❖ *Bururi, Makamba et Rutana* : Honorable SINDOKOTSE Denise, Honorable GAFURERO Léocadie et Madame HAKIZIMANA Denise.
- ❖ *Muramvya et Mwaro* : Honorable NSHIMIRIMANA Georges, Honorable NDIKUMANA Constantin et Monsieur GAHUNGU Balthélemy.
- ❖ *Gitega, Karuzi et Muyinga* : Honorable SIMBAKIRA Etienne, Honorable SORONGO Yollande et Madame INABEZA Jeanine.

- ❖ *Kayanza, Ngozi et Kirundo* : Honorable NDIHOKUBWAYO Norbert et Monsieur NYANDWI Salvator.
- ❖ *Ruyigi et Cankuzo* : Honorable NUNZUBUMWE Gertrude, Honorable UWIMANA Charlotte et Monsieur MUGISHA Enock.

Dans chaque province, il était prévu de rencontrer toutes les personnalités qui travaillent dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA au niveau provincial, les gestionnaires des budgets alloués par RBP+ et ABS dans le projet PRIDE qui sont les associations locales ainsi que quelques PVVIH rencontrés sur place. Les personnalités suivantes ont été rencontrées :

- Le gouverneur de province ;
- Le Comité Provincial de Lutte contre le Sida ;
- Le médecin provincial ;
- Le médecin directeur de chaque hôpital ;
- Les représentants des associations bénéficiaires du projet PRIDE dans chaque province ;
- Les représentants des PVVIH.

Au cours de chaque entretien, le Chef de délégation présentait les membres de sa délégation auprès des autorités politico-administratives rencontrées. Il relatait brièvement le but et les objectifs de la descente résumés dans le contexte et justification.

### **II.1. Style de questions posées selon les groupes rencontrés**

- ✂ Chaque groupe rencontré devrait s'exprimer sur les questions communes préparées par les députés de la commission parlementaire d'enquête mais selon les réponses reçues, les membres de la commission parlementaire d'enquête pouvaient formuler d'autres questions pour plus de clarté.
- ***Au cours de la première semaine***, les différents représentants légaux des organisations de la société civile devraient se présenter à tour de rôle devant la commission afin de faire la lumière sur un certain nombre de questions pouvant leur permettre de faire des recommandations qui arrêteront le conflit. Parmi toute une série de questions, les principales étaient les suivantes :

a) Quand et Comment les associations ont elles démarrés leurs activités ?

b) Quelles sont les activités des différentes associations et quelles sont ses sources de financement ?

c) Quelles sont les conséquences sur leur travail au regard du conflit qui mine les organisations de la société civile dans la gestion du projet PRIDE subventionné par le Fonds Mondial pour le VIH/SIDA ?

d) Aux associations RBP+ et ABS, de donner la liste des associations qu'elles financent et le critère de leur choix, ainsi que les origines de leur conflit?

➤ **Au cours de la deuxième semaine des descentes dans les Provinces**, différentes personnalités intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA ont été rencontrés.

Les principales questions qui leur étaient adressées sont ainsi libellées :

✓ **Au gouverneur de province et au Comité Provincial de Lutte contre le SIDA (CPLS)**

Les questions étaient les mêmes à savoir :

a) Quel est le nombre d'associations de lutte contre le SIDA qui œuvrent dans la province ?

b) Quelles sont celles qui sont subventionnées par le RBP+ et celles de l'ABS dans le projet PRIDE ?

c) En qualité d'autorité provinciale au premier niveau, comment appréciez-vous en général le travail de lutte contre le SIDA par ces associations pour l'année 2011 ?

✓ **Au médecin provincial et Directeurs des hôpitaux**

a) Quelles sont les statistiques des personnes infectées par le VIH/SIDA et ceux qui ont fait les dépistages volontaires ?

b) Quels sont les effectifs des PVVIH sous ARV et autres prises en charge ?

c) Quels sont ceux qui sont pris en charge par les associations sponsorisées par RBP+ et par ABS ?

d) Quelles sont les associations qui œuvrent dans les communes ?

e) Comment se fait la prise en charge des malades du SIDA ?

f) Quel est le nombre de personnes atteintes du SIDA pris en charge à l'hôpital avec le projet PRIDE ?

g) Quel est le budget annuel accordé par les intervenants chargés de financer les prises en charge des PVVIH en 2011 avec le projet PRIDE ?

✓ **Aux représentants des associations de prise en charge subventionnées par RBP+ et ABS**

- a) Quels sont les effectifs pris en charge par votre association ?
- b) Quel est le budget reçu du projet PRIDE, financé par le Fonds Mondial ?

✓ **Aux représentants des PVVIH**

- a) Sous quelle forme recevez-vous les financements des bailleurs de fonds pour votre prise en charge ?
- b) Quel est votre degré de satisfaction sur la qualité des services offerts par les associations qui vous encadrent ?
- c) Comment travaillent les associations subventionnées par RBP+ ou ABS ?
- d) Quelles sont les doléances en vue d'améliorer la qualité de votre prise en charge ?

### **III. DEROULEMENT DES ENTRETIENS AVEC LES DIFFERENTES**

#### **AUTORITES RENCONTREES**

Dans ce chapitre, nous allons faire le résumé des réponses données par les autorités rencontrées au niveau des représentants légaux des intervenants dans la lutte contre le SIDA et de toutes les provinces dans le cas où elles se ressemblent. Pour le cas des provinces, nous ne manquerons pas de signaler à la même occasion les particularités ou différences remarquables relatives à une province ou un groupe de provinces donné.

#### **III.1. Entretien avec les représentants légaux des organisations de la société civile intervenant dans la lutte contre le VIH/SIDA**

Les entretiens de la commission parlementaire d'enquête avec les représentants légaux de certaines organisations de la société civile ont eu lieu dans l'une des salles des services des commissions.

Comme les questions posées étaient les mêmes, les réponses données font apparaître les mêmes constatations divergentes et convergentes selon l'organisation.

- **S'agissant de la question sur le démarrage de leurs activités**, toutes les associations ont déclaré avoir commencé les activités autour des années 2000 lorsque le virus du SIDA faisait beaucoup de ravages dans la population burundaise sans que les pouvoirs publics puissent contenir le fléau.

Dans le cas des acteurs de la société civile, **seul le CAPES+** a démarré les activités en 2009 pour, dit-il, corriger les défaillances observées dans la gestion des budgets alloués à ces associations.

- **Pour la deuxième question** de savoir ce qui se fait dans les associations et la manière dont elles sont financées, toutes les associations de la société civile interrogées ne travaillent pas de la même manière parce qu'elles n'ont pas les mêmes statuts et règlements d'ordre intérieur. Mais la plupart ont des activités communes de dépistage et conseil, des activités de prise en charge psychosociale, des activités de prise en charge médicale et de renforcement des capacités.

### ***Quelques constatations divergentes :***

- ✓ Pour le représentant légal d'ABS, ce dernier est un collectif des associations « sans buts lucratifs » impliquées dans la lutte contre le SIDA et dans la promotion de la santé communautaire. Sa mission est de promouvoir et veiller à la participation effective de la société civile dans la définition, le suivi et l'évaluation des politiques, stratégies et programmes de lutte contre le sida. Elle coordonne les différentes interventions des organisations de la société civile et mobilise les ressources nécessaires auprès des bailleurs de fonds pour les activités de lutte contre le Sida.
- ✓ Pour le représentant légal de RBP+, c'est un réseau de membres des PVVIH qui possèdent des comités dans les 17 provinces, dans les 129 communes et aussi quelques zones mais l'objectif étant de les couvrir d'ici quelques temps.
- ✓ CAPES+ est un réseau d'associations de PVVIH nouvellement créé n'est implanté que dans quelques provinces seulement. Il fait des activités d'encadrement des PVVIH.
- ✓ Les autres associations comme SWAA Burundi, ANSS, YEZU MWIZA travaillent avec les PVVIH et les malades du Sida. Ils font la prévention au profit des groupes à haut risque, le renforcement et l'extension de la PTME, les activités de dépistage et de soutien psychosocial, l'appui nutritionnel et le soutien aux OEVs scolarisés.

Elles ont des comités exécutifs nationaux avec une coordination nationale, et des comités d'antenne là où ils existent fonctionnant sous forme d'associations.

### ***Constatation convergente :***

En ce qui concerne les moyens de fonctionnement, tous les groupements d'associations et associations mobilisent les subventions à travers les conceptions de projets à soumettre aux différents bailleurs. Ils reçoivent des



financements en provenance de CORDAID, ACTIONAID, FHI, SEP/CNLS (PRIDE volet gouvernemental), UNICEF, FAO, CARE, CICR, SIDACTION, ACCORD, RBP+ (PRIDE volet société civile) et même des particuliers qui sont regroupés dans le « Cercle des amis ». Tous ces bailleurs financent des volets spécifiques et se partagent les provinces ou les communes.

Notons que les bailleurs de 2011 peuvent ne pas financer en 2012.

- **Pour la troisième question** de savoir ce que pensent les représentants légaux des associations ou groupements d'associations intervenants dans la lutte contre le SIDA sur le conflit actuel entre RBP+ et ABS, la plupart des personnes rencontrées disent ne pas comprendre pourquoi et se demandent la place du malade dans ce conflit; alors que tous devraient œuvrer pour l'intérêt des malades du SIDA.

***Constatation convergente:***

- ✓ Toutes les personnes intervenant dans la lutte contre le SIDA savaient que le conflit durait depuis 2008 lors de la mise en place du PR de la société civile qui est RBP+. Malheureusement, le CCM et les autres partenaires se sont contentés de mener des séances de réconciliation sans trancher. La situation est restée latente jusqu'à ce qu'elle explose en 2011 avec la fin de la première phase de financement du projet PRIDE.
- **La quatrième question** concerne RBP+ et ABS : L'origine du conflit et le nombre d'associations qu'elles financent dans toutes les provinces. De l'origine du conflit : Les premières manifestations du conflit remontent à 2008 lors de la désignation du Bénéficiaire Principal de la proposition VIH du Round 8 pour le compte de la société civile puisque l'ABS et le RBP+ y aspiraient tous et s'estimaient capables de remplir ce rôle. Selon le Représentant de l'ABS, 13 associations sur 15 l'avaient choisi comme Bénéficiaire Principal, cela a été confirmé par le PV du 05/05/2008 mais les choses ont été modifiées par la suite par le CCM qui a désigné le RBP+ comme Bénéficiaire Principal.

Selon le Représentant de ABS le changement des résultats issus des élections des organisations de la société civile a trouvé son origine dans la composition même du CCM. En effet, le Secrétaire Général du RBP+ était le chef de cabinet du Ministre de la Santé. A ce titre il s'occupait des activités du CCM en l'absence du Ministre et le vice Président du CCM était Président du RBP+. Il a fallu un mémorandum d'entente signé entre les deux organisations et transmis au CCM le 24/07/2009 par lequel ABS reconnaissait au RBP+ le Rôle de Bénéficiaire Principal(PR) et en retour le RBP+ reconnaissait à l'ABS le rôle de Sous Bénéficiaire Principal. Suite à cette entente, un travail d'identification commune des associations bénéficiaires par les deux partenaires a été fait

mais les difficultés ont commencé quand il s'agissait de les classer par catégorie des sous bénéficiaires et des sous sous bénéficiaires

Par la suite, du point de vue de l'ABS, le RBP+ n'a pas effectué les décaissements de fond conformément au calendrier des dépenses du projet PRIDE et selon leur convention d'entente. A titre illustratif, le RBP+ a encaissé la première tranche des fonds du Fond Mondial en Janvier 2010 et il a mis 5 mois pour effectuer le transfert de fond destinés à ABS. Ensuite il a encaissé la tranche suivante au mois d'Octobre 2010 mais l'ABS n'a reçu ses fonds qu'après deux mois de retard. Ceci a eu comme conséquences de ne pas permettre à l'ABS et ses sous bénéficiaires d'absorber les fonds vu qu'ils étaient débloqués à la fin de l'année. Ces fonds ont par la suite été considérés comme des reliquats de l'année 2010 privant ainsi l'ABS et ses Sous bénéficiaires de bénéficier de la tranche du 1<sup>er</sup> semestre 2011. Il est clair donc que la mise en œuvre des activités du dernier trimestre 2010 a souffert de ce manque de financement alors que les fonds stagnaient sur les comptes du RBP+.

### **Nombre d'associations subventionnées par RBP+ et ABS sur le projet PRIDE (volet société civile) en 2010 et en 2011**

Province	ANNEE 2010			ANNEE 2011		
	RBP+		ABS	RBP+		ABS
	Prise en charge	PTME et autres		Prise en charge	Médiateurs santé et autres	
Bubanza	2	1	3	2	---	3
Bujumbura Mairie	16	3	---	18	9	---
Bujumbura Rural	7	1	2	5	---	2
Bururi	3	2	2	5	---	2
Cankuzo	5	1	---	5	---	---
Cibitoke	5	1	1	4	---	---
Gitega	4	1	2	6	---	2
Karuzi	3	1	1	3	---	1
Kayanza	5	1	2	5	---	1
Kirundo	4	1	2	5	---	1
Makamba	3	1	3	5	---	2
Muramvya	4	1	1	4	---	1
Muyinga	5	1	---	4	---	---
Mwaro	3	1	2	3	---	1
Ngozi	6	2	---	7	---	---
Rutana	4	1	2	4	---	2
Ruyigi	3	1	2	2	---	2
Niveau National	---	---	4	---	---	1
<b>Total par association</b>	<b>82</b>	<b>21</b>	<b>29</b>	<b>81</b>	<b>9</b>	<b>21</b>
<b>Total Général</b>	<b>132</b>			<b>111</b>		

D'après les déclarations des uns et des autres, les critères de choix pour qu'une association soit subventionnée par RBP+ ou ABS provenaient des ententes mutuelles des deux récipiendaires principaux. Ils arrivaient des fois que des médiateurs s'interposent s'il y avait mésententes sur l'une ou l'autre association. Mais le rapport de médiation transmis à la Ministre de la Santé Publique et de lutte contre le SIDA de l'époque fixait bel et bien les critères de classement des associations de lutte contre le SIDA comme sous bénéficiaires ou sous sous bénéficiaires.

### ➤ **Cas du SEP/CNLS**

Le Secrétaire Exécutif du SEP/CNLS a été entendu par la commission parlementaire d'enquête. Le secrétariat exécutif permanent relève des services gouvernementaux et est présidé par le Chef de l'Etat lui-même. Le SEP/CNLS gère le volet gouvernemental du projet PRIDE depuis 2008 quand on a décidé de scinder la gestion du projet en deux, en associant la société civile dans la gestion de ces subventions du Fonds Mondial.

Provisoirement, le CCM propose de lui confier la gestion du projet PRIDE en remplacement du RBP+ accusé de mauvaise gestion.

Comme le SEP/CNLS connaissait bien les sous bénéficiaires pour les avoir gérer avant la société civile, la commission Parlementaire a demandé au Secrétaire exécutif de donner son point de vue sur le conflit ABS/RBP+

#### ✓ **Point de vue des responsables du SEP/CNLS**

Les responsables du SEP/CNLS semblent ne pas trop maîtriser les raisons majeurs dudit conflit mais ils ont livré quelques observations :

- ✓ A l'annonce du RBP+ comme PR de la société civile, les représentants d'ABS ont toujours gardé une rancune puisqu'ils disaient avoir été élus par la majorité des associations intervenant dans la lutte contre le SIDA.
- ✓ Malgré cela, ABS a accepté d'être un sous bénéficiaire principal à l'issue des longues séances de réconciliations entreprises par le SEP/CNLS.
- ✓ Le problème de partage des associations sous bénéficiaires sur terrain a été un élément de plus de la mésentente et le SEP/CNLS s'est beaucoup investi pour essayer de départager les deux protagonistes.
- ✓ Même si le Fonds Mondial a tardé à verser ses subventions à RBP+, d'après ses auditeurs ; ce dernier a fait de même pour le sous bénéficiaire principal ABS.
- ✓ Les associations suivis par ABS n'ont pas pu s'exécuter convenablement pour préparer et donner les rapports de gestion des fonds à RBP+.

C'est l'enlisement de ces situations qui ont enfin provoqué le conflit ouvert mettant ainsi en doute la capacité de gestion des récipiendaires

### **III.2. Entretiens avec les représentants de l'administration Provinciale et des associations de lutte contre le SIDA**

Dans toutes les provinces visitées, chaque délégation s'entretenait dans un premier temps avec le Gouverneur de Province ou l'un de ses conseillers en l'absence du premier. Les membres des délégations pouvaient rencontrer l'autorité provinciale soit séparément, soit ensemble.

A l'issue de ces entretiens, les principales constatations en rapport avec les questions posées sont presque les mêmes pour toutes les provinces visitées à quelques différences près. Les analyses qui seront faites en termes de constats convergents et divergents ont été retenues par la commission parlementaire d'enquête au niveau de toutes les provinces.

#### **➤ Rencontre avec les gouverneurs de province et les conseillers techniques des CPLS.**

Dans toutes les provinces, il existe un CPLS qui est un service technique travaillant directement avec les autorités provinciales dans la lutte contre le SIDA. Le CPLS encadre les associations subventionnées par le SEP/CNLS qui gère le projet PRIDE, volet gouvernemental du Fonds Mondial.

La gestion de ces fonds ne cause aucun problème pour l'administration provinciale parce qu'elle est associée à part entière et doit apposer ses signatures sur les rapports financiers des associations afin d'obtenir les tranches trimestrielles. C'est plutôt la gestion du projet PRIDE, volet communautaire de SIDA, subventionnée par RBP+ et ABS qui cause beaucoup d'ennuis à l'administration provinciale. Les deux récipiendaires principaux subventionnent plusieurs associations locales de lutte contre le SIDA implantées dans toutes les provinces dont certaines restent difficilement gérables par l'administration provinciale. La commission parlementaire d'enquête a fait les constats suivants :

#### **▪ Constats convergents**

- ✓ L'administration provinciale déclare ne pas connaître certaines associations locales de lutte contre le SIDA, ni ce qu'elles font sur terrain.
- ✓ Les associations refusent de montrer les rapports financiers à l'administration provinciale parce qu'elles considèrent les fonds octroyés par RBP+ ou ABS comme leur propre argent ;
- ✓ Les autorités provinciales découvrent certaines associations œuvrant dans la province quand il y a seulement conflit entre elles.

- ✓ Les associations de lutte contre le SIDA effectuent ce qu'elles appellent des achats groupés pour ne pas présenter des factures différentes pour une même fourniture.

- **Constats divergents**

Quelques cas font cependant la différence.

- ✓ En Mairie de Bujumbura, le Maire n'a pas voulu rencontrer la délégation parlementaire arguant que le conseiller technique de CPLS était le mieux indiqué pour parler de la question du VIH/SIDA ;
- ✓ A Mwaro, l'administration provinciale déclare encadrer toutes les activités des associations de lutte contre le SIDA en faisant des réunions d'échange régulièrement. Chaque association détermine son champ d'action, montre les financements obtenus et les réalisations. A la fin, elles présentent les rapports financiers et les pièces comptables.

**N.B.** : Toutes ces associations ne sont pas subventionnées par le projet PRIDE.

- **Rencontre avec les médecins provinciaux et les directeurs des hôpitaux dans les provinces**

Ces rencontres ont eu lieu dans certaines provinces, mais les réponses obtenues n'ont pas beaucoup de renseignements sur la gestion du projet PRIDE, volet communautaire du SIDA de la société civile. Même s'ils s'occupent des malades du SIDA, les ARVs distribués sont financés sur le projet PRIDE volet gouvernemental, raison pour laquelle nous n'avons jugé opportun de synthétiser les données de ces responsables.

- **Rencontre avec les associations sous bénéficiaires de RBP+ et ABS**

Toutes les associations sous bénéficiaires intervenant dans la lutte contre le SIDA disséminées dans toutes les provinces du pays ne reçoivent pas les subventions du projet PRIDE géré par RBP+ et ABS.

Lorsqu'ils ont eu l'autorisation du Fonds Mondial et du CCM comme récipiendaires principaux, ils ont parcouru tout le pays pour sélectionner les associations expérimentées dans le volet communautaire du SIDA. Avec l'appui du SEP/CNLS qui supervisaient ces sous bénéficiaires avant eux, ils ont fait un partage consensuel sur le nombre d'associations à subventionner.

Quand la commission parlementaire d'enquête s'est rendue sur terrain, elle a eu l'occasion de recueillir un certain nombre de problèmes qu'elles subissent consécutifs aux budgets du projet PRIDE de la société civile.

### ▪ **Constats convergents**

- ✓ Tous les représentants de RBP+ dans les provinces ne gèrent pas de fonds du projet PRIDE mais supervisent si les aides prévues dans les programmes des associations locales parviennent aux bénéficiaires sur les collines.
- ✓ Les budgets du projet PRIDE octroyé par RBP+ et ABS arrivent tardivement de façon que les associations locales de lutte contre le SIDA ayant signé des conventions ne peuvent pas réaliser leur programme de travail prévu.
- ✓ Les gestionnaires des associations locales se lamentent que beaucoup de factures de 2011 n'ont pas été honorées parce que RBP+ leur a retiré tout l'argent qui restait sur les comptes de 2011.
- ✓ Depuis le quatrième trimestre 2011 et le premier trimestre 2012, il n'y a plus de financement et les appuis nutritionnels raisons pour lesquelles es malades du SIDA menacent de suspendre la prise les ARVs.

### ▪ **Constats divergents**

- ✓ Dans l'association SWAA Burundi, antennes KAYANZA, GITEGA, MURAMVYA, le problème de nomination de leur association sous le sigle AFASI n'est pas interprété de la même manière par RBP+, ABS et même SWAA Burundi.

### ➤ **Rencontre avec les représentants des PVVIH**

- ✓ Dans toutes les provinces visitées, les PVVIH apprécient les efforts fournis par les associations de lutte contre le SIDA dans les prises en charge de toutes sortes en distribuant les ARVs, kits nutritionnels et autres.
- ✓ Cependant, ils souhaiteraient voir ces associations développer des activités d'auto financement puisque les appuis nutritionnels ne dureront pas d'une façon indéterminée et ne veulent pas rester dépendant des partenaires financiers extérieurs.
- ✓ Du reste, ils sont inquiets de leur sort dans ces moments de conflit des Bénéficiaires principaux puisqu'ils viennent de passer quatre mois sans rien recevoir.

➤ **Entretien avec la Ministre de la Santé Publique et de la lutte contre le SIDA et Présidente du CCM.**

Le CCM est l'organe de coordination des subventions des fonds du Fond Mondial au Burundi comme dans d'autres pays qu'il subventionne.

- ✓ Sa composition tel que préconisé par le Fonds Mondial est de 50% des membres en provenance du secteur non gouvernemental (associations de lutte contre le SIDA, confessions religieuses, etc ...) ; 37% du secteur gouvernemental et 13% des Partenaires Techniques et Financiers. Etant donné que le Fonds Mondial n'a pas de représentant dans tous les pays du monde, le CCM est considéré comme une sorte de conseil d'administration pour superviser ses subventions.

**Quelques uns des manquements du RBP+ selon le CCM :**

Le CCM Burundi avait désigné le SEP/CNLS et le RBP+ pour conduire la gestion de la subvention du Fond Mondial pour le VIH/SIDA. RBP+ s'est vu confier la gestion du volet communautaire du SIDA de cette subvention.

***Une gestion constamment emmaillée de conflits :***

La présidente du CCM a dit à la commission parlementaire d'enquête qu'avant même le démarrage du Projet, et durant toute la première phase du projet (2ans) 2010 à 2011, sa gestion par le RBP+ sera caractérisée par des conflits incessants avec certaines organisations partenaires de mise en œuvre de ce projet dont l'ABS plus particulièrement. Cette situation a été à l'origine de plusieurs médiations (7 au total) conduites dans différents cadres par le SEP/CNLS, le Ministère de la santé publique et même le CCM via son comité de suivi stratégique. Toutes ces différentes médiations ont émis des recommandations au RBP+ pour vider ces conflits mais force sera de constater que la plupart d'entre elles resteront lettre morte. A titre d'exemple :

- ✓ Au mois de février 2011, le RBP+ a préparé et signé les conventions de financement pour la mise en œuvre des activités avec les organisations de la société civile qui avaient pour la plupart participé à l'exécution des activités de 2010 en excluant l'ABS et les organisations sous sous bénéficiaires qui étaient sous l'encadrement de ABS. Sur plainte de l'ABS, la Ministre de la Santé a conduit une médiation entre les deux acteurs dont l'une des recommandations principales formulées et accepté par le RBP+ était de préparer rapidement les conventions avec l'ABS et ses sous bénéficiaires. Comme il l'avait fait avec les autres organisations pour assurer un accès équitable aux interventions du projet pour toute la population bénéficiaire.

En dépit de cette recommandation, le RBP+ n'a rendu disponible les fonds du projet pour ABS qu'au mois d'Août alors que le compte du projet avait un solde d'ouverture suffisant au 01/01/2011.

- ✓ Au mois d'avril, le conflit a pris une nouvelle dimension car les deux acteurs se sont accusés de mauvaise gestion de fonds et de malversations. C'est ainsi que le CCM a saisi l'Inspection Générale de l'Etat en tant que structure compétente pour vérifier ces accusations. Le rapport définitif établi par cette institution relève des irrégularités à l'actif des deux acteurs dans la gestion des fonds de ce projet.
  - ✓ Au moment de la transmission de demande de financement de la phase 2 du projet, le CCM avait demandé au RBP+ de mener une large consultation avec ses partenaires de mise en œuvre pour définir une approche consensuelle et ainsi éviter la réédition des conflits en deuxième phase du projet. Mais au lieu de se plier à cette recommandation, le RBP+ choisira de travailler unilatéralement et ira même jusqu'à envoyer sa proposition d'approche au Fond Mondial à l'insu du CCM Burundi. Une dernière médiation sera malgré tout tentée par le CCM toujours à travers son comité de suivi stratégique mais ces associations n'ont eu de consensus et le CCM est passé au vote qui conduira à la prise de décision de décharger le RBP+ de son rôle de Bénéficiaire Principal dans sa réunion du 14/02/2012 et proposer le SEP/CNLS comme Bénéficiaire Principal de la deuxième phase du Projet PRIDE.
  - ✓ D'un autre côté, la Présidente du CCM a regretté que le RBP+ n'a pas pu produire de rapport du dernier semestre 2011 dans les délais comme les autres Bénéficiaires Principaux des subventions du Fond Mondial.
- **Constats de la commission sur les charges portées à ABS et RBP+**
- ***La Commission Parlementaire d'enquête a déduit que les Charges de RBP+ portées à l'endroit de ABS sont pour certaines fondées mais d'autres sont à nuancer et se résument comme suit :***
  - ✓ Contrairement aux exigences du fonds Mondial sur la rémunération des comptes bancaires à vue, l'ABS a opéré un placement des fonds en attente des rapports des SSB pour leur rémunération durant les trois premiers mois mais l'audit du Fonds Mondial a rapporté que les intérêts ont été enregistrés sur le compte du projet et cela comporte un risque de frein des activités. L'ABS dit avoir fait une fausse interprétation de l'exigence du Fonds Mondial qui exige que ses fonds soient rémunérés et que cette procédure a été immédiatement suspendue.
  - ✓ Des rapports d'ABS et des SSB ont été transmis tardivement au RBP+ comme le montre les preuves fournies par l'ABS.



- ✓ Déplacement et Gestion des frais de fonctionnement mensuel (10 930 000Fbu par mois) durant les 9 premiers mois vers un compte propre à ABS; le RBP+ l'accuse de détournement mais la commission constate que l'audit de l'Inspection Générale du Fonds Mondial et de la commission mandatée par le CCM ont confirmé l'éligibilité de ses dépenses de fonctionnement sur la période de janvier à septembre (voir la note de médiation envoyée au CCM le 21 Décembre 2011 et consignée entre les médiateurs et les Représentants Légaux du RBP+ et de l'ABS dans ses paragraphes 14 à 16) que c'est plutôt une procédure de gestion centralisée des frais de fonctionnement global d'ABS.
  
- ✓ Une partie des dépenses effectuées par ABS sur PRIDE estimées à peu près 43 millions de nos francs ont été jugées inéligibles sur financements du fonds Mondial par l'Inspection Générale de l'Etat. Toutefois, ABS atteste que ce sont ses propres fonds après le remboursement des 4 premiers mois préfinancés en attente de la convention signée le 27 Avril 2010 avec effet rétroactif comme le constate l'audit de l'Inspection du Fonds Mondial. Lors de notre enquête, nous avons reçu les plaintes de l'ABS pour l'annulation de la recommandation auprès de la cour Administrative. La commission laisse le soin à la justice pour trancher sur cette situation controversée.
  
- ✓ L'ABS a signé des sous conventions avec 3 associations (SORETO, UPHB, HUMURE) sans l'aval du RBP+. Selon la convention cadre ABS/RBP+ ; les SSB à convention tripartite ont été identifiées par le RBP+ et sont listées dans la convention cadre ; les activités conventionnées avec les 3 associations étaient sous la responsabilité de l'ABS et celui-ci indique que ce sont des associations encadrant des groupes spécifiques précisées même dans le projet.
  
- ***La Commission confirme aussi que du côté du RBP+ les charges qui lui sont reprochées se résument comme suit :***
  - Recrutement du personnel et choix des Bénéficiaires sur base d'affinités personnelles de la part des Gestionnaires du RBP+ en violation d'une clause de l'article 21 de la convention avec le fond Mondial.
  
  - Beaucoup de plaintes de la Part des sous bénéficiaires dans les retards chroniques de déblocage des fonds par le RBP+ conformément au calendrier des dépense du Projet PRIDE spécialement au non respect de la ligne budgétaire convenu avec le fond Mondial pour le compte d'ABS et ses sous bénéficiaires, privant ainsi les bénéficiaires des ressources auxquelles ils ont droit.
  
  - Multiples irrégularités dans la passation des marchés dans le cadre des achats groupés où le RBP+ se comportait à certaines occasions comme bailleur et soumissionnaire.

- Quelques organisations doublement financés ; directement par le RBP+ et comme sous sous bénéficiaire.
- Création des associations sur transformation des antennes provinciales du RBP+ pour recevoir les fonds PRIDE en tant que sous bénéficiaires alors que la manifestation d'intérêt préconisait une expérience minimale de 3ans comme le prévoit le code de financement des Organisations de la société civile du SEP/CNLS.
- Difficultés d'appliquer le Projet comme intégralement proposé par le CCM et validé par le Fond Mondial en reconnaissant la place et le rôle de ABS malgré le mémorandum d'entente signé conjointement et les capacités de gestion de ABS reconnues par l'Agent Local du Fond Mondial et ses Collègues d'autres Associations.
- Refus d'appliquer les conclusions des différentes médiations conduites par le Ministère de la Santé Publique, le comité de suivi du CCM, le SEP/CNLS et autres notamment celles concernant le choix des Sous- Sous Bénéficiaires (7 médiations).
- Non attribution des activités initialement attribuées par le projet à ABS et d'autres organisations pré-identifiées comme le montrent les correspondances de revendications adressées à la commission.
- Sous estimation de l'expérience de certaines associations dans l'octroi des financements.
- Refus à ABS de jouir de ses prérogatives de Sous Bénéficiaire Principal en lui refusant la participation à certaines passations des marchés pour une meilleure transparence.
- Controverse autour d'une association dénommée AFASI mais qui n'existe pas au Burundi quand bien même le Fond Mondial a rectifié en disant que c'est de la SWAA dont il est question.
- Communication directe avec le Fond Mondial en contournant le CCM qui est l'interlocuteur direct du Burundi au Fond Mondial en matière d'Activités liées au VIH.

#### ➤ **CONSEQUENCES DU CONFLIT ABS – RBP+**

- ✓ Le conflit a été à l'origine des retards énormes dans le décaissement des fonds vers une majorité des acteurs de la mise en œuvre du Projet PRIDE par conséquent des retards dans la fourniture des services aux populations pour lesquelles le projet est destiné
- ✓ Ce conflit a profondément envenimé les rapports entre les différents intervenants dans la lutte contre le SIDA dans notre pays.

- ✓ Le nombre d'intermédiaires sous les concepts de Bénéficiaires Principal, de sous bénéficiaire Principal, de Sous-Bénéficiaires, et de Sous -Sous Bénéficiaire est devenu un casse tête et une entrave à l'accès aux financements et au contrôle. En effet le travail de chaque intermédiaire engendre des charges de fonctionnement supporté par le projet réduisant ainsi les fonds qui devraient revenir aux réels bénéficiaires et favorisent les pratiques décriées de clientélisme.
- ✓ Ce conflit a sérieusement entaché l'image de la société civile burundaise impliquée dans la lutte contre le SIDA qui était jadis citée en exemple des meilleures pratiques en matière de réponse communautaire au fléau du VIH/SIDA.

#### **IV. RECOMMANDATIONS**

La commission parlementaire d'enquête recommande :

**a) AU RBP+ :** A l'instant actuel où le Fonds Mondial a déjà donné son accord de principe pour l'octroi des fonds de la deuxième phase du projet PRIDE en acceptant également la décision du CCM de changer de Bénéficiaire Principal et qu'il va dépêcher prochainement une mission au Burundi pour définir les prochaines étapes ; la Commission Parlementaire encourage le RBP+ de continuer à assurer la gestion de la subvention Phase 1 en liquidant par exemple les factures impayés au niveau des fournisseurs de services des différents Sous Bénéficiaires.

- Assurer dans la mesure du possible l'appui nutritionnel des PVVIH dans le pays.
- Poursuivre et terminer les rapports des états financiers tels que recommandés par le CCM.

#### **b) A L'ABS :**

- Apprêter et acheminer dans les meilleurs délais tous les rapports que lui réclament le RBP+, s'il en existe encore, pour ne pas donner le prétexte du retard du rapport final de la première phase indispensable pour le déblocage des fonds de la deuxième phase du projet.
- Rembourser sur le compte du fonds PRIDE le montant trouvé par l'Inspection Générale de l'Etat représentant les dépenses inéligibles engagées sur les fonds reçus si la cour administrative venait de confirmer la décision.
- Améliorer son système de supervision des acteurs sous sa coordination.

### **c) Au Gouvernement :**

- De veiller chaque fois que des fonds extérieurs arrivent à ce que le document de convention de financement des instances de la société civile définisse et réserve une place de choix à la responsabilité du Gouvernement parce que ces subventions sont accordées aux Etats. A cet égard le gouvernement doit disposer des pouvoirs véritables de prendre des mesures de gestion des conflits d'intérêt qui s'observent fréquemment.
- Faire rapidement suite au Rapport de Conformité et de Régularité fait par l'Inspection Générale de l'Etat dans la gestion de la subvention du Fonds Mondial géré par le RBP+ et l'ABS.
- De commanditer sans délais un audit financier visant tous les financements que le Burundi a déjà reçu en matière de lutte contre le SIDA.
- Exiger un droit de regard de l'administration envers toutes les associations engagées dans la lutte contre le SIDA à chaque échelon.

### **d) Au CCM :**

- Revoir les critères de choix des membres du CCM afin d'éviter que les gestionnaires des projets du Fonds Mondial ne soient en même temps Bénéficiaires des Subventions du Projet.
- Au nouveaux membres du CCM, de travailler à ce que les ressources mobilisées soient utilisées de la manière la plus efficace possible au bénéfice des populations nécessiteuses au lieu de passer tout le temps de leur mandat à gérer des conflits entre des personnes accaparées par leurs propres intérêts.
- Supprimer le statut de « Sous Bénéficiaire Principal ».
- Réduire au strict minimum les positions intermédiaires d'acheminement des fonds aux Bénéficiaires.
- Améliorer les critères de sélection des chefs de files dans la lutte contre le SIDA.
- S'assurer en tout temps que les activités programmées rencontrent les compétences exigées pour leur mise en œuvre avant les financements des Sous Bénéficiaires et les Sous –Sous Bénéficiaires.
- Multiplier les visites de terrain auprès des Associations bénéficiaires des financements.
- De veiller à la vérification des statuts juridiques des Sous bénéficiaires des projets sous sa responsabilité vis-à-vis du Fond Mondial.

### **e) Aux Partenaires Techniques et Financiers**

- De continuer à appuyer le Burundi et encourager les organisations qui ont fait preuve de bonne gouvernance et de gestion transparente.

### **f) Aux Organisations de la Société Civile :**

- De garder le cap et continuer l'excellent travail qu'ils font à l'endroit des PVVIH et des malades du Sida et se désolidariser avec quelques associations qui ont confondu lutte contre le SIDA et business sur le dos des personnes malades.

La commission, après avoir constaté le travail sur terrain profite de l'occasion pour encourager et féliciter les organisations comme le SEP/CNLS, l'ANSS, la SWAA Burundi, CED Caritas, Yezu Mwiza, FVS pour leur travail remarquable au service de la lutte contre le VIH SIDA.

### **g) A l'Assemblée Nationale :**

- Encourager d'avantage le suivi par les parlementaires des activités qui se font dans le domaine de la lutte contre le VIH/SIDA.

### **e) Au Fonds Mondial :**

- De veiller au suivi des projets financés dans leur phase de mise en œuvre
- De veiller au suivi des procédures du fonds Mondial et du CCM dans la validation des rapports des Bénéficiaires Principaux.

### **➤ Rencontre avec la délégation du Fonds Mondial**

C'est finalement ce mardi 24 avril 2012 que les membres de la commission parlementaire d'enquête ont rencontré une délégation de 6 personnes du Fonds Mondial conduite par Monsieur Ronald ; Chef du département régional /Afrique Centrale au Fonds Mondial. Dans cette délégation, il y avait aussi la représentante régionale de ONUSIDA basée à DAKAR.

✓ **Les membres de la délégation sont :**

<b>N°</b>	<b>Nom et Prénom</b>	<b>Fonction</b>
1	Mme Caty Fall SOW	Gestionnaire du portefeuille pour le Burundi (sortant)
2	Mme Cécile de la Rupelle	Gestionnaire du portefeuille pour le Burundi (entrant)
3	Mme Monica TAKYI Appiah	Officier des Programmes
4	Mr Ronald Tran-Ban-Huy	Chef regional, Département/Afrique Centrale
5	Mr Lokesh Bamydeen	LFA
6	Madame Clémence	Représentante Régionale ONUSIDA basé à DAKAR

➤ **Intervention des participants à la rencontre**

- ✓ Dans un premier temps, les membres de la commission parlementaire d'enquête ont accueilli favorablement l'idée de la délégation du Fonds Mondial de rencontrer la commission et leur a souhaité la bienvenue.
- ✓ Après le mot lumineux du président de la commission, la gestionnaire du portefeuille sortant, Madame Caty SOW s'est exprimée en quelques mots :
  - D'abord en présentant les autres membres de sa délégation
  - Ensuite en annonçant qu'elle allait céder son poste pour se consacrer à d'autres activités en Ouganda et qu'elle venait introduire la nouvelle équipe qui continuera à travailler sur le portefeuille du Burundi.
- ✓ Le chef de la délégation a expliqué aux membres de la commission les préoccupations actuelles du Fonds Mondial au cours de trois prochaines années où il compte atteindre les objectifs du millénaire:
  - Le Fonds Mondial traverse une période de turbulence principalement liée à la réduction de financement de certains pays donateurs.
  - Au Burundi, la nouvelle équipe va s'atteler à la réforme du CCM pour un meilleur suivi évaluation des 4 subventions que le Fonds Mondial finance.
  - Cette année, les gestionnaires du portefeuille devront serrer d'avantage l'utilisation des fonds et le mode des appels d'offres parce que ces mauvaises pratiques font mal à beaucoup de pays.

- Comme les objectifs du millénaire sont attendus dans les trois ans à venir, le Fonds Mondial ne va pas changer ses engagements au niveau du Burundi.
  - On pourra toujours solliciter l'implication de la société civile, renforcer les équipes et s'appliquer pour les procédures et les mécanismes de contrôle.
- ✓ A ces déclarations, la commission parlementaire d'enquête s'est sentie soulagée parce que les mauvaises langues prédisaient le pire pour le Burundi dans le domaine de l'intervention des malades du SIDA.
- ✓ Le président de la commission parlementaire a profité de l'occasion pour faire un bref exposé sur les enquêtes déjà menées par la commission mais dont le rapport synthèse n'est pas encore présenté. Cet exposé se résume sur les points suivants :
- L'origine du conflit entre les bénéficiaires principaux qui sont RBP+ et ABS.
  - Les manquements de ces protagonistes dans la gestion des fonds en provenance du Fonds Mondial.
  - Les conséquences engendrées par ce conflit.
  - Les recommandations à adresser à tous responsables des deux protagonistes, le CCM, le gouvernement, les partenaires techniques et financiers ainsi que le parlement.
- ✓ L'exposé du rapport synthèse a retenu l'attention de la délégation parce que certaines analyses de la commission rencontrent l'unanimité à celles faites par les responsables du Fonds Mondial. Les membres de la délégation ont été impressionnés que l'Assemblée Nationale ait pris cette question en main en si peu de temps et l'encouragent à s'impliquer davantage dans ce domaine du SIDA pour plus d'efficacité dans la gestion des fonds alloués par les partenaires techniques et financiers. Ils ont quand même promis de ne pas lâcher tout de suite la société civile et lui donner la chance de se chercher un représentant consensuel et valable dans la réponse du VIH/SIDA mais si par hasard on en trouve pas, la gestion restera au SEP/CNLS.
- ✓ A la fin des échanges, le représentant régional de ONUSIDA promet de continuer à soutenir le Burundi dans le domaine de la lutte contre le SIDA notamment dans les cibles à haut risque tels que les milieux carcéraux, les travailleuses du sexe, les homosexuels qui restent tabou dans beaucoup de pays africains.

- ✓ Une autre idée présentée à la commission est de faire membre du CCM pour mieux appréhender les sujets à temps.

## **V. CONCLUSION**

La commission parlementaire d'enquête, tenant compte des controverses qui ont émaillé la gestion de la première phase des financements du projet PRIDE pour la lutte contre le SIDA, soutient la décision du CCM de changer de Bénéficiaire Principal pour la gestion de la deuxième phase du projet.

La Commission soutient également le choix du SEP/CNLS pour devenir le nouveau Bénéficiaire Principal. Le SEP/CNLS dispose d'une grande expérience dans la gestion des projets de lutte contre le SIDA financés par différents bailleurs dans notre pays. Il a déjà exécuté avec succès les projets de la Banque Mondiale, du PNUD et autres depuis 2003.

Compte tenu des comportements affichés par la société civile impliquée dans la lutte contre le SIDA au Burundi au lendemain de la décision de changement du Bénéficiaire Principal, la commission ainsi que tout observateur avisé aura remarqué que cette société civile impliquée dans la lutte contre le SIDA connaît une effervescence qui ne permettrait pas d'organiser une sélection du Bénéficiaire Principal en son sein dans la sérénité.

La commission recommande cependant que compte tenu de l'expérience acquise dans la gestion de la première phase de la subvention, le personnel intègre du Bénéficiaire Principal sortant puisse avoir un avantage lors du recrutement du personnel de l'unité de gestion du nouveau projet.

### **Le rapporteur,**

NYANDWI Salvator,

Conseiller attaché à la Commission.

### **Pour la Commission parlementaire d'enquête :**

Honorable NDIHOKUBWAYO Norbert, Président ;

Honorable INAMAHORO Espérance, Vice-Président ;

Honorable GAFURERO Léocadie, Secrétaire.



- **Liste des députés membres de la commission parlementaire d'enquête :**

<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOM</b>	<b>Fonction</b>
1	Honorable NDIHOKUBWAYO Norbert	Président
2	Honorable INAMAHORO Espérance	Vice-Président
3	Honorable GAFURERO Léocadie	Secrétaire
4	Honorable ARAKAZA Christine	Membre
5	Honorable NDIKUMANA Constantin	Membre
6	Honorable NITEREKA Christine	Membre
7	Honorable NIYUNGEKO Ildegonde	Membre
8	Honorable NSHIMIRIMANA Georges	Membre
9	Honorable NUNZUBUMWE Gertrude	Membre
10	Honorable SIMBAKIRA Etienne	Membre
11	Honorable SINDOKOTSE Denise	Membre
12	Honorable SORONGO Yolande	Membre
13	Honorable UWIMANA Charlote	Membre

- **Liste des sigles et abréviations**

- ABS : Alliance Burundaise contre le SIDA
- ANSS : Association Nationale des Sidatiques et des Sidéens
- ARVs : AntiRétroViraux
- CAPES+ : Collectif des Associations des Personnes vivant avec le VIH/SIDA
- CCM : Country Coordinating Mechanism
- CPLS : Comité Provincial de Lutte contre le SIDA
- FVS : Famille pour Vaincre le SIDA
- OEVs : Orphelins et autres Enfants Vulnérables
- PRIDE : Projet de Renforcement et de Décentralisation de la lutte contre le SIDA
- PTME : Prévention de la Transmission du VIH de la Mère à l'Enfant
- PVVIH : Personnes Vivant avec le Virus du SIDA
- RBP+ : Réseau Burundais de Personnes Vivant avec le VIH
- SEP/CNLS : Secrétariat Exécutif Permanent du Conseil National de Lutte contre le SIDA
- SIDA : Syndrome de l'Immuno-Déficience Acquise
- SWAA Burundi : Society for Women against AIDS in Africa
- VIH : Virus de l'Immunodéficience Humaine